

**HONORAIRES TTC maximums de Marie-Claire TESTUT E.I.**Applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023**IMMOBILIER ANCIEN**  
**Mandat de vente / de recherche****(Maison, appartement, immeuble, garage / parking)**

<b>PRIX DU BIEN</b>	<b>HONORAIRES (% et forfait)</b>
Inférieur ou égal à 75 000 €	6 000 €
De 75 001 à 100 000 €	7 500 €
De 100 001 à 120 000 €	8 500 €
De 120 001 à 150 000 €	9 000 €
De 150 001 à 180 000 €	10 000 €
De 180 001 à 200 000 €	13 000 €
De 200 001 à 250 000 €	14 000 €
De 250 001 à 300 000 €	15 000 €
De 300 001 à 400 000 €	16 000 €
Supérieur à 400 000€	4 %

**TERRAIN**

<b>PRIX DU BIEN</b>	<b>HONORAIRES (% et forfait)</b>
Inférieur à 60 000 €	6 000 €
Supérieur ou égal à 60 000 €	10 %

## HONORAIRES TTC maximums de Marie-Claire TESTUT E.I.

Applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023

### PROGRAMMES NEUFS (V.E.F.A.)

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES
Selon grille tarifaire du promoteur	Suivant mandat promoteur

### VIAGER

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur à 70 000 €	8 000 €
De 70 001 à 100 000 €	9 000 €
De 100 001 à 150 000 €	11 000 €
De 150 001 à 180 000 €	13 000 €
De 180 001 à 200 000 €	14 000 €
De 200 001 à 250 000 €	15 000 €
De 250 001 à 300 000 €	17 000 €
De 300 001 à 400 000 €	20 000 €
De 400 001 à 500 000 €	22 000 €
De 500 001 à 600 000 €	24 000 €
Supérieur à 600 000 €	4 %

## HONORAIRES TTC maximums de Marie-Claire TESTUT E.I.

Applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023

### HONORAIRES DE LOCATION D'HABITATION

Zone *	Zone très tendue	Zone tendue	Autre zone
Montant maximum TTC	12 € / m <sup>2</sup>	10 € / m <sup>2</sup>	8 € / m <sup>2</sup>

\* Suivant indice du décret du n° 2014-890 du 01/08/2014

- Entremise (propriétaire) : 160 € TTC
- PROVIMO et ses conseillers ne sont pas habilités à rédiger d'état des lieux.
- Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.

### IMMOBILIER PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

- **Location commerces, bureaux, entrepôts, terrains, garages**

Honoraires : 30 % HT du loyer annuel hors charges, à la charge du preneur.

- **Cession de bail**

Honoraires : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

- **Vente Immobilier Professionnel ou Commercial**

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur ou égal à 25 000 €	5 000 € HT
De 25 001 à 50 000 €	7 500 € HT
De 50 001 à 100 000 €	10 000 € HT
Supérieur à 100 000 €	10 % HT